

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mattev-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a02fa71e89fb262eaaccba5a>

Date d'obtention : 2025-02-24 16:23:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Suite à la divulgation d'une telle situation, il faut déclencher la méthode d'intervention Sexto. Il faut rencontrer tous les élèves impliqués en rassurant et sécurisant les victimes/témoins. Remplir la grille d'évaluation de l'incident pour connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Déterminer si l'incident part d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante. Confisquer le cellulaire de l'instigateur (sans le questionner pour une intention malveillante), informer la direction de l'établissement scolaire et contacter le service de police au besoin, pour la suite des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans une situation de nature criminelle (impulsive ou malveillante), l'intervenant(e) se doit d'appeler le service de police pour la remise des appareils électroniques confisqués et pour faire une rencontre de sensibilisation Sexto auprès des jeunes impliqués (et plus selon la situation). Si un policier nous demande d'investiguer suite à des propos qu'il a reçus, nous devons refuser en expliquant que nous ne sommes pas mandataire du service de police.

Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant aux médias, ou à toute autre personne, des informations concernant un événement permettant de les identifier et ne jamais consulter les photos ou les vidéos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La 1ère étape consistant à rassurer l'auteur du signalement et la victime pour créer un sentiment de sécurité et un lien de confiance est la plus délicate selon moi. Par la suite, on a qu'à suivre les étapes indiquées dans la trousse pour les interventions à venir (même s'il y aura toujours un stress (de ne pas faire d'erreur) les 1ère fois que nous devons intervenir pour une telle situation).